

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL**  
**des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

**Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 2 – jeunesse, citoyenneté et vie associative**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 930 – Services généraux  
Sous-section 02 – Administration générale  
Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative »  
**Action « Billet Deuil »**

L'action « Billet Deuil » est transférée à l'annexe 1 « Administration générale », Fonctionnement, chapitre 930 - Services généraux, sous-section 02 - administration générale, programme HP 0202-003

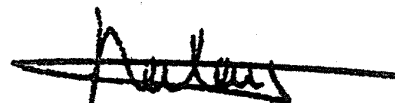
La somme correspondante (0,05M€) y est redéployée en conséquence.

**Exposé des motifs :**

Compte tenu de la nature du service rendu par le dispositif « Billet Deuil », le groupe Front de gauche considère que cette ligne n'est pas tenue de figurer dans cette annexe.

Elle est donc transférée au sein de l'annexe 1 « Administration générale » à hauteur de 0,05M€ afin de répondre dans un cadre adéquat aux besoins des personnels bénéficiaires de cette aide régionale.

C'est le sens de cet amendement.



**Céline MALAISE**

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

**Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 2 – jeunesse, citoyenneté et vie associative**

**Fonctionnement**

Chapitre 934 – développement social et santé

Sous-section : « Développement de la vie associative »

Programme HP40-001 – « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat »

Le programme « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat » est abondé de 3,95M€ en autorisations d'engagement et de 3,75M€ en crédits de paiement.

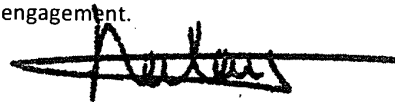
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

Lors de la présentation de la délibération CR 205-16 visant à la mise en œuvre d'un « Plan de sauvegarde des associations franciliennes », le groupe Front de gauche avait proposé que la ligne dédiée au fonds régional du développement de la vie associative (FRDVA) soit augmentée à la hauteur des besoins et atteigne les 4,5M€.

Notre groupe est en effet persuadé que ce seuil de 4,5 millions d'euros permettrait d'agir de manière transversale pour plus d'efficacité et pérenniser des actions rendant service aux populations, tissant du lien social et assurant la création et la conservation d'emplois locaux et non-délocalisables. Un tel engagement financier permettra d'enrayer le plan social silencieux infligé aujourd'hui au monde associatif. Cela permettra aussi de mettre en place une aide en investissement aux projets de rénovation et de création des maisons de la vie associative, avec pour objectif de mailler l'ensemble du territoire régional.

Les augmentations proposées en AP comme en CP entendent répondre à cet engagement.



**Céline MALAISE**

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

**Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017  
AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 2 – jeunesse, citoyenneté et vie associative**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 930 – Services généraux  
Sous-section 02 – Administration générale  
**Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative »**  
**Action « projets de territoires Jeunesse et développement local »**

L'action « projets de territoires Jeunesse et développement local » est abondée de 0,75M€ en autorisations d'engagement et de 0,75M€ en crédits de paiement.

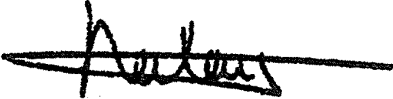
Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

Si le taux d'exécution de cette enveloppe est faible (35%) principalement par manque de volontarisme politique de l'exécutif régional, le groupe Front de gauche considère néanmoins qu'il est important que son affectation budgétaire (1,2M€) soit pérennisée car les besoins auxquels ce dispositif répond sont colossaux.

Compte tenu du nombre d'associations dont la subvention régionale a été supprimée ou baissée drastiquement en 2016 sans raisons réelles, le taux d'exécution de cette ligne comme des lignes « lutte contre les discriminations » ou « citoyenneté et valeurs de la République » démontre la volonté de l'exécutif actuel d'épuiser voire de briser une partie du paysage associatif francilien. Personne de raisonnable ne peut expliquer que des associations intervenant sur ces champs n'ont pas de besoin d'un soutien régional alors que la société française est soumise à des tiraillements et que les divisions qui la traversent se renforcent. La lutte contre les discriminations et pour les valeurs de la République devraient être au cœur politiquement et budgétairement dans notre Région où ces questions prennent une acuité plus importante.

Cette ligne devra d'ailleurs faire l'objet d'une campagne d'information auprès des acteurs.trices concerné.e.s afin qu'elle soit consommée intégralement dès l'année prochaine.



**Céline MALAISE**

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL**  
**des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

**Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 2 – jeunesse, citoyenneté et vie associative**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 930 – Services généraux  
Sous-section 02 – Administration générale  
Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative »  
**Action « Centre de ressource égalité femmes / hommes – ORVF »**

**L'action « Centre de ressource égalité femmes / hommes – ORVF » est abondée de 0,116M€ en autorisations d'engagement et de 0,116M€ en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

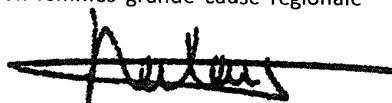
Le groupe Front de gauche a déjà eu l'occasion de s'alarmer de la situation financière faite au Centre Hubertine AUCLERT, Centre de ressource égalité femmes / hommes – Observatoire régional des violences faites aux femmes, premier du genre dont le travail est reconnu par l'ensemble des acteurs-trices y compris au niveau international.

Si les moyens financiers qui lui sont aujourd'hui attribués pérennisent en partie sa situation financière, il n'en reste pas moins que la baisse qu'il a subi au budget 2016 continue de pénaliser le centre et annihile pour partie l'ampleur des actions menées.

La réduction de ses moyens a été vécue, à juste titre, comme une véritable régression. Elle l'est d'autant plus, qu'une fois encore, qu'elle s'est accompagnée et s'accompagne d'une réduction conséquente ou d'une disparition du soutien régional aux dispositifs sur l'égalité femmes-hommes. Entre certaines déclarations et les chiffres de cette annexe, il y a trop souvent un fossé.

C'est la raison pour laquelle le groupe Front de gauche souhaite rétablir le montant alloué au Centre Hubertine AUCLERT, hors loyer (estimé à 120 000 € annuel) et hors enquête Virage (100 000€), soit un montant global de 716 000 M€.

Dans la mesure où la région a décidé de consacrer les violences faites aux femmes grande cause régionale 2017, cette remise à niveau budgétaire prend tout son sens.



Céline MALAISÉ



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000035

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

**Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 2 – jeunesse, citoyenneté et vie associative**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 935 – Aménagement des territoires  
Sous-section 02 – Politique de la ville  
**Programme H51-003 – « Actions Politique de la ville »**

Le programme H51-003 – « Actions Politique de la ville » est abondé de 3,3M€ en autorisations d'engagement et de 3,3M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

Le budget 2016 avait choisi de diviser par deux l'enveloppe dédiée à la politique de la ville. Celui de 2017 entérine, une baisse tout aussi conséquente (-0,9M€) alors même que les associations financées dans le cadre de la politique de la ville sont asphyxiées.

Pourtant, comme le prouve un très bon taux d'exécution (85%), la ligne « politique de la ville » est très attendue des associations.

Outre le fait que les appels à projet, comme sur les dispositifs « citoyenneté », ont été rendus public très tardivement, voire jamais, cette baisse de près d'un tiers de son budget signe un arrêt de mort pour de nombreuses associations.

C'est pourquoi nous demandons que cette ligne soit réaffectée en respectant les sommes inscrites au BP 2015

Céline MALAISE

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 23, 24, 25 & 26 janvier 2017**

**Rapport n° CR 2017-09 - Projet de budget pour 2017**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 2 – jeunesse, citoyenneté et vie associative**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 930 – Services généraux  
Sous-section 02 – Administration générale  
Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative »  
**Action « Lutte contre les discriminations »**

**L'action « Lutte contre les discriminations » est abondée de 1,5M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

Alors que l'exécutif actuel se prévaut d'une mobilisation sans faille en faveur de l'égalité femmes/hommes, il apparaît que les montants affectés aux appels à projets spécifiques à cette question aient été considérablement baissés voire non consommés, et ce sur l'ensemble des annexes concernées.

Alors que le montant total des dispositifs finançant ce type de projets s'élevait à 2,631M€ en 2015 les subventions atteignent difficilement en 2016 les 1,2M€ ; la variation 2015/2016 de 55% est préoccupante.

Si un transfert d'appel à projet est effectivement inscrit dans l'annexe 4 « formation professionnelle, apprentissage, emploi », nulle trace pour autant dans l'annexe 2 des 0,9M€ qui auraient du lui être transférés (0,5M€ sur l'égalité femmes/hommes ; 0,4M€ sur la lutte contre les discriminations) ; bien au contraire cette ligne a considérablement baissé depuis le budget 2015 et n'a pas augmenté en 2017.

Face à une telle situation, le groupe Front de gauche souhaite donc abonder cette ligne à hauteur de 1,5M€ en la fléchant spécifiquement sur les « actions en faveur de l'égalité femmes/hommes »



Céline MALAISÉ